

RÈGLES DE PARTICIPATION ET DE FONCTIONNEMENT

Tirage d'un forfait voyage – Céline à Paris

1. Titulaire de la licence

Nom de l'organisme : Musée québécois de culture populaire (Musée POP)

Numéro de licence : L-05161

La loterie au profit du Musée POP est une loterie à prix fixe.

2. Activité de tirage et billets

Type de tirage : Tirage traditionnel au sort de billets numérotés, à partir de 00001.

Nombre de billets mis en vente : 10 000

Période de vente : du 20 mai au 23 juin 2026.

Les billets seront vendus à l'aide d'un système de tirage électronique fourni par la compagnie Technologies 5050 inc (anciennement Pythagore IA Inc.) via le système Moitié-Moitié.

L'acheteur devra obligatoirement fournir les informations suivantes : prénom, nom, numéro de téléphone valide ainsi qu'une adresse courriel.

Prix de vente par billet : 100 \$

3. Sélection du gagnant

Mode de sélection : tirage automatisé via la plateforme moitiemoitie.com. Générateur de nombres électronique, au hasard, à partir de tous les numéros vendus.

Date et heure du tirage : 23 juin 2026 à midi

4. Description du prix

Un forfait voyage pour deux (2) personnes à Paris afin d'assister au spectacle de Céline Dion qui comprend :

- Crédit voyage de 2 500 \$ **de Voyages Arc-en-ciel** pour vol aller-retour Montréal-Paris pour deux personnes;
- Stationnement valet au Park'N Fly aéroport de Montréal, incluant la navette vers l'aéroport;
- Transfert de l'aéroport vers l'hôtel à Paris;
- Hébergement à l'hôtel 4 étoiles Terrass Hôtel, 18e arrondissement, chambre privilège avec balcon vue Tour Eiffel (du 14 au 18 septembre 2026);
- Paire de billets Prestige pour le spectacle de Céline Dion du 16 septembre 2026, incluant des souvenirs à l'effigie de l'artiste;
- 1 400 \$ d'argent de poche.

- Dates du voyage : du 13 au 18 septembre 2026
- Valeur totale approximative du prix : 12 000 \$

5. Réclamation du prix

Le gagnant sera contacté dans les quarante-huit (48) heures suivant le tirage par courriel ou téléphone.

Il devra présenter deux pièces d'identité valide qui portent son nom et son adresse. L'une des pièces d'identité doit être gouvernementale et comprendre sa photo ainsi que sa date de naissance. Il devra également présenter son billet électronique.

Un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité devra être signé avant la remise du prix.

Le prix devra être réclamé au Musée POP, 200 rue Lavolette, Trois-Rivières (Qc) G9A 6L5, sur rendez-vous, dans un délai maximal de quatorze (14) jours ouvrables suivant la date du tirage.

6. Conditions d'admissibilité

Cette loterie est éligible à tous les résidents du Québec âgés de 18 ans ou plus qui feront l'achat de billets et qui se conforment aux règles de participation. L'acheteur doit se trouver au Québec au moment de l'achat.

Les membres du conseil d'administration, les employés et les bénévoles du Musée POP, ainsi que les personnes domiciliées avec ceux-ci, les employés des partenaires impliqués dans la gestion du tirage (Technologies 5050 inc.) ne sont pas admissibles.

7. Conditions générales et limites de responsabilité

- Le prix doit être accepté tel qu'il est attribué et ne peut être transféré, cédé ou converti en argent.
- Les coûts liés à tout ce qui n'est pas expressément mentionné ci-dessus comme étant inclus dans le Prix sont à la charge exclusive du gagnant et de ses invités, y compris, sans s'y limiter : les frais de transport terrestre vers/depuis l'aéroport; les frais de bagages aériens; les pourboires; tous les coûts liés aux documents de voyage requis, y compris un passeport valide; les excursions; les coûts liés à l'assurance voyage et médicale; les dépenses personnelles; et tous les autres frais et dépenses non mentionnés dans le présent document;
- Le gagnant doit être disponible aux dates prévues du forfait; aucune modification ou substitution n'est possible.
- En participant au tirage, le participant dégage le Musée POP, ses administrateurs, employés, bénévoles et représentants de toute responsabilité liée à la participation, à l'acceptation ou à l'utilisation du prix.
- Le Musée POP n'est pas responsable des actes, décisions, annulations ou retards des fournisseurs externes (compagnies aériennes, hôtels, transporteurs, promoteurs de spectacle ou artistes).
- Tout achat de billet est final, non remboursable et non admissible à un reçu fiscal.
- En participant à ce tirage, les acheteurs autorisent le Musée POP à utiliser leurs adresses courriels à des fins de sollicitation philanthropiques. Les acheteurs peuvent présenter une demande de retrait de cette liste au Musée POP en envoyant un courriel à info@museepop.ca.

Annulation ou modification du spectacle

Dans l'éventualité où le spectacle de Céline Dion prévu le 16 septembre 2026 serait annulé, reporté ou modifié pour des raisons hors du contrôle du Musée POP, le forfait voyage sera maintenu tel que décrit. La portion du prix liée au spectacle sera alors octroyée en argent, pour une valeur de 3 500 \$.

8. Communication des résultats

En acceptant son prix, le gagnant consent à ce que son nom, sa ville de résidence et, au besoin, son image soient utilisés à des fins promotionnelles par le Musée POP, sans compensation additionnelle.

9. Annulation ou modification

Toute modification après le début de la vente des billets devra être préalablement autorisée par la Régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).